

# Lettre à mon syndic d'immeuble à propos de l'Ukraine

écrit par Cachou | 11 mai 2022



Préambule : Bien entendu, dans le courrier que j'ai adressé à

*mon syndic, les noms et adresses y sont mentionnées, ainsi que tous les XXXXX du présent article.*

\*\*\*\*\*

XXXXXX le 10 mai 2022

**A Monsieur le Directeur du syndic XXXXX**

**Objet** : désaccord sur initiative du syndic XXXXX

**Références** :

Propriétaire : XXXXX

Monsieur le Directeur du syndic,

Devant aller sur mon compte XXXXX, je me suis rendu dans la rubrique « *ACTUALITÉS* » dans laquelle j'ai pu voir, concernant la « *Newsletter des copropriétaires du mois de mars 2022* » éditée par vous-même, le titre suivant placé en première ligne : « *Solidarité avec l'Ukraine* » .

**J'ignorais que le rôle d'un syndic était de prendre part, position, sur des faits sociétaux ou politiques. C'est là une nouvelle fonction dont j'ignorais l'existence.**

XXXXXX a donc décidé de suivre l'imposition de la pensée unique des médias français sur les sujets choisis par eux-mêmes.

En effet, compte tenu des événements ukrainiens, la quasi-totalité des médias populaires français ont une position unique refusant tout débats contradictoires lesquels auraient expliqué pourquoi les choses en sont arrivées là. La seule possibilité offerte est de « raisonner », « penser », « discuter » dans le sens imposé.

Cette attitude de suivi moutonnier est la garantie, actuellement dans ce pays, d'être en conformité avec ce qui doit y être pensé, appelé également le « *politiquement correct* » . La garantie d'une tranquillité relationnelle

confortable et d'un repos de l'esprit assuré.

J'observe que XXXXX se plie à ces impositions médiatiques.

On constate ces phénomènes depuis bien longtemps et intensément hélas, durant ces deux dernières années pour les questions de Covid, lesquelles ont disparu en 24 heures pour laisser place aux questions ukrainiennes. La pensée unique covidienne a été balayée en 24 heures et remplacée par celle de l'Ukraine.

Je reste, et resterai toujours, en admiration devant la capacité de rapidité de la majorité du peuple français de changer de pensée et de réflexion en 24 heures, que dis-je en un quart d'heure, en fonction des médias. C'est là une qualité que je ne possède pas.

En effet, il se fait qu'il existe encore en France quelques personnes qui portent des analyses, sur bases de documents nombreux et variés, analyses résultant d'une réflexion personnelle et documentée. Pour les personnes qui ont encore la capacité de réfléchir dans ce pays, les événements graves doivent faire l'objet impérativement d'analyses, et sur la base de documents et faits réels sans qu'aucun n'en soit cachés.

**SYNDIC  
DE COPROPRIÉTÉ**

Pour lesdites personnes, le jugement de médias français subventionnés très largement sans lesquels la moitié d'entre eux n'existerait plus, n'est pas à prendre en considération. Dit autrement, l'imposition de la pensée unique avec interdiction d'en dévier ne les concernent pas.

Bien sûr tout ce qui est dit ci-dessus n'est l'objet que de ma réflexion personnelle, laquelle ne cherche, bien évidemment, aucunement à établir un débat ici, de même de n'influencer personne.

Si je me suis donné la peine d'émettre ces quelques

explications, Monsieur le directeur du syndic, c'est pour mieux vous faire comprendre que votre engagement politiquement correct auprès de l'Ukraine (qu'il fasse ou pas l'objet d'une adhésion personnelle de votre part) n'a strictement rien à voir avec le syndic XXXXX, et viole, à mon humble avis, l'indispensable neutralité de votre entreprise.

Si des personnes souhaitent accueillir des réfugiés ukrainiens chez eux, en propriété directe, en nue-propriété, en viager ou en locatif, ils ont de nombreux autres canaux pour cela, et peuvent être renseignés dans de nombreux endroits.

Il n'est pas de votre rôle d'aborder ces questions dans un syndic dont le seul objectif n'est que la gestion d'un immeuble que lui a confié le Syndicat des Copropriétaires, lequel ne vous a rien demandé. En effet, si une telle demande eût existé, elle aurait obligatoirement fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale avec vote. Or je n'en ai pas eu connaissance.

S'il s'avérait, éventuellement, que votre initiative relèverait d'une demande du Conseil Syndical, elle ne serait pas davantage recevable.

**Je vous demande donc, Monsieur le président du syndic, de retirer ce titre « Solidarité avec l'Ukraine » de la page d'accueil de la rubrique « ACTUALITÉS », ainsi que les explications incluses dans la « Newsletter copropriétaires du 29 mars 2022 ».**

Vous continuerez ainsi d'être performant dans votre entreprise comme vous l'êtes d'habitude après cet égarement, ce qui peut arriver à tous.

Je vous en remercie, et vous prie de croire, Monsieur le directeur du syndic XXXXX, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

XXXXX